

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en session publique en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie SAVILL, Maire.

Date de convocation : 2 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 12 Nombre de membres présents : 11 Nombre de membres votants : 12

<u>Etaient Présents</u>: Messieurs Jean-Michel ALBERTOSI, Guy ATSE, Jean-Claude BERNAY, François BRIANDET, Didier DAINE, Philippe MICHEL, Daniel TREUVELOT, Mesdames Marta BEILIN, Stéphanie SAVILL, Frédérique STEAD, Albana WANNER.

Était Absent excusé: Monsieur Alain KUTOS (pouvoir à Monsieur Didier DAINE)

<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Frédérique STEAD

TARIFS CANTINE / GARDERIE PERISCOLAIRE

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs de la cantine et du périscolaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide les tarifs suivants :

- <u>Garderie du matin</u>: 1,50 euros la présence
- <u>Cantine</u>:

4,80 euros le repas

PAI repas fourni par les parents temps de présence facturé à : 2 euros

Majoration enfant présent non inscrit en cantine : 2 euros

- Garderie du soir:

2,00 euros la vacation d'une heure Majoration récupération enfant après 18 h 30 : 5 euros

Secrétaire de séance Frédérique STEAD Pour extrait conforme Le Maire de Boisemont Stéphanie CHORIN-SAVILL